

Initiatives ministérielles

simple. On ne peut pas introduire une mesure législative et s'attendre, du coup, à ce que le problème soit réglé.

Le gouvernement est allé au-delà du processus législatif. Nous devons, d'abord et avant tout, essayer de régler cette question avec les Canadiens, avec les collectivités où il existe des problèmes de contrebande. Nous avons renforcé les mesures coercitives. Nous avons accru les services de police. Nous avons une vaste frontière, la plus longue frontière non protégée au monde. Le Canada doit donc faire face à un problème particulier. L'action coercitive est l'un des moyens de régler ce problème.

Un autre moyen consiste à faire appliquer la loi et à condamner les criminels à la peine qu'ils méritent, sans négocier. C'est ce à quoi s'est engagé le gouvernement. En fait, nous allons non seulement introduire des mesures législatives plus rigoureuses, mais aussi nous assurer que les pénalités prévues pour les personnes qui enfreignent la loi sont bel et bien imposées. Si ces personnes doivent purger une peine, elles doivent s'y soumettre. Il n'est pas question de négocier.

Ce n'est pas chose facile à faire. Nous ne pouvons pas changer le système de justice pénale du jour au lendemain. Cependant, nous y travaillons et allons faire en sorte que ces criminels sachent qu'ils ne doivent pas se prêter à ce genre d'activité.

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-32.

Ce projet de loi modifie la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur l'accise et la Loi de l'impôt sur le revenu en vue de lutter contre la contrebande de cigarettes au Canada. Ces mots, «lutter contre la contrebande de cigarettes au Canada», sont quelque peu facétieux, car, lorsqu'on parle de lutte contre la contrebande de cigarettes, qui est un acte illégal, donc une infraction à la loi, on est automatiquement porté à penser qu'il est question d'exécution de la loi.

Or, comme nous avons pu nous en rendre clairement compte au cours de l'actuelle session, le gouvernement ne tient pas à faire vraiment exécuter la loi. J'aurais aimé consacrer mes 20 minutes aux diverses façons qui existent de faire exécuter les lois au Canada, mais, malheureusement, mon discours tomberait dans les oreilles de sourds sur les banquettes ministérielles. Au lieu de parler d'exécution de la loi, par où la lutte contre la contrebande devrait passer, je parlerai plutôt, à contrecœur, de la crise que ce projet de loi va créer au Canada sur le chapitre de la santé.

À mesure que j'entends la vérité sortir de la bouche des députés qui siègent de ce côté-ci, je vois les banquettes ministérielles se vider, et cela me rappelle, bien que je ne sois pas un spécialiste de la Bible, un verset que j'avais appris à l'école du dimanche et qui disait que la vérité faisait fuir le diable. Quand je vois les banquettes d'en face se vider, alors que les députés du Parti réformiste disent la vérité au sujet du projet de loi, je me demande si mon professeur ne songeait pas à une situation comme celle que nous vivons aujourd'hui.

Je parlerai des conséquences du projet de loi sur la santé et, plus particulièrement, de certaines dispositions qui illustrent l'indifférence manifeste du gouvernement à l'égard de la santé des Canadiens. De façon plus précise, le projet de loi réduit la taxe fédérale sur les cigarettes, de sorte que ce produit sera moins cher. Il n'y a aucun doute dans mon esprit, ni dans celui des Canadiens sensés, que la réduction du prix des cigarettes contribuera à accroître le nombre de fumeurs. Ce fait est indéniable, quoi que puisse dire le gouvernement. Il encourage particulièrement le tabagisme.

• (1240)

M. Speller: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député faisait remarquer qu'il y avait beaucoup de sièges vacants de notre côté. Je l'invite à regarder un peu de son propre côté.

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Je ne pense pas que ce soit là un rappel au Règlement, mais ce pourrait être un sujet de débat à un autre moment et à un autre endroit.

M. Harris: Monsieur le Président, je serais heureux de débattre de la façon dont ce pays devrait être gouverné avec n'importe quel député d'en face, à n'importe quel moment.

Comme je le disais, je pense que ce projet de loi va créer de nouveaux fumeurs à cause de la baisse du prix des cigarettes. Il va aussi encourager des jeunes qui n'ont jamais fumé à commencer, car maintenant le prix est abordable. Tout ce que cela va faire, c'est accroître la demande de services de santé, alors que ceux-ci sont déjà en crise.

Le gouvernement a choisi de s'attaquer aux contrebandiers aux dépens de la santé de ses citoyens. Le projet de loi ne laisse pas de doute à ce sujet. Il aurait dû chercher des façons plus strictes de faire appliquer les lois contre la contrebande. C'était là qu'était la réponse, pas dans la concurrence avec les contrebandiers, en vendant les cigarettes moins cher qu'eux.

Avec ce projet de loi le gouvernement ne fait que reconnaître la contrebande et essayer de vendre moins cher. Il est honteux de composer avec ceux qui enfreignent les lois. Le gouvernement devrait avoir honte. Sans la moindre tentative pour faire appliquer la loi, le gouvernement est entré en concurrence avec les contrebandiers. Quelle belle façon de défendre notre système de justice criminelle.

Je pourrais vous donner quelques exemples démontrant que si le gouvernement décide de s'attaquer à ceux qui enfreignent les lois en entrant en concurrence avec eux, cela pourrait nous entraîner loin. Je ne parlerai pas des cas qui ont été mentionnés antérieurement.

Personne ne conteste que le problème de la contrebande de cigarettes était devenu grave. C'était un gros problème. En 1981, c'est une statistique, un paquet de cigarettes sur 176 entrant en contrebande, tandis qu'en 1992 nous étions rendus à 1 sur 6. Nous avons donc un problème.